

Commune Les Aix d'Angillon

Conseil municipal du 15 mars 2021

Compte Rendu

Présents titulaires : Mmes Delphine BOUREUX, Maud DUFOUR, Claudine FERRAND, Sandra LANGERON, Michèle FAUCARD, Ana LECOLIER, Mallaury LAGNEAU, Christelle PETIT et M. Dominique GAZOUNAUD, Alexis STANOIEVITCH, Claude COMBEPINE, Gérard JOLLET, Thibault CHALLETON, Heinrich LANGERON et Serge NUNES.

Présents suppléants : Marie-Reine VOLTON.

Excusés : Evelyne BLAIN (procuration à Michèle Faucard), Mallaury LAGNEAU et Antoine LLOPIS (procuration à Christelle Petit)

Secrétaire de séance : Maud DUFOUR

Ouverture de la séance avec un hommage à Claude Leloup (une minute de silence)

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2021 est adopté à l'unanimité

Proposition de rajouter à l'ordre du jour :

- Convention avec la pharmacie pour la pose des Algeco
- Achat d'un véhicule avec benne à la suite du vol des services techniques
- Vote du compte de gestion

Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

1. Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Date	Signataire	Objet	Tiers	Montant TTC
18/02/2021	CP	Jachère fleurie cimetièrre	Babee Jardin	204.05 €
03/03/2021	AL	Câblage et abattage d'arbres	Berry plaquettes	207.36 €
21/02/21	CP	Mur du nouveau cimetière	Brécyc aménagement	13 576.80 €
18/02/21	AL	Fleurissement	Verver Export	1 796.30 €

2. Vote du compte administratif 2020 et du budget 2021

Compte administratif :

Mme Christelle PETIT, le maire, s'est retirée des débats et le conseil municipal a désigné M. Jérôme VRILOR, premier adjoint pour présider le vote du compte administratif.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les résultats suivants d'après le document présenté par Jerome Vrilor

Résultat de clôture 2020 en section de fonctionnement (après reprise des résultats antérieurs 2019) :

- Excédent de 484 842,93€ (résultat cumulé page 24/41)

Résultat de clôture 2020 en section d'investissement (après reprise des résultats d'investissement 2020) :

- Déficit de 762 276,81€

Affectation du résultat :

- Compte 1068 : 585 118,44 €

Il est à noter que le résultat cumulé est de + 484 842.73€. Celui-ci intègre les reports d'excédents. Par conséquent, le report de l'excédent passe de 762 k€ à 484k€. Notre marge de manœuvre diminue. Il y a donc nécessité de réfléchir dès maintenant à des axes de travail pour :

- Maîtriser certaines charges : assurance, énergie
- Augmenter les recettes : prestations de service
- Prioriser les investissements

Nous aurons une réelle bouffée d'oxygène financièrement dans 2 ans, quand la TVA des travaux de la place nous sera reversée. (environ 136 000€)

- Le résultat comptable de l'exercice tout budget confondu est de – 343 384.23€. Celui-ci est constitué par la différence entre les recettes et les dépenses sur l'année 2020. Ce résultat déficitaire s'explique notamment par le reste à réaliser 2020, c'est-à-dire les charges et dépenses certaines dont les écritures ne sont pas comptabilisées sur l'exercice. Si nous neutralisons ces opérations, le résultat est en fait de + 11 894€.
- RIFSEEP des agents (régime indemnitaire) la part variable de cette prime sera calculée en fonction de 5 critères préétablis : savoir faire, savoir être, objectifs, pénibilité du poste et assiduité.

Question de Claude Combepine : pourquoi est-ce que la prime RIFSEEP des agents est gelée depuis 5 ans ? Ce n'est pas la prime RIFSEEP qui a été gelée puisque cette dernière est mise en place depuis 2020. Auparavant, le principe de libre administration permettait à chaque collectivité de déterminer si elle souhaitait ou non mettre en place un régime indemnitaire. Cette option n'avait pas été retenue. Le RIFSEEP nous l'impose et donc génère une augmentation de la masse salariale en 2020.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents

Budget :

Le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement pour la somme de 2 154 938,77€
- en section d'investissement pour la somme de 1 546 148,76 €

A noter : autofinancement = 452 106€ (épargne brute)

Plan des actions souhaitées :

- création d'un outil de reporting mensuel dans l'objectif de maîtriser, suivre et piloter les comptes et d'un outil de suivi, qui nous donnera à compter du transfert effectif toutes les charges liées aux Vallières et d'en mesurer l'impact dans nos comptes.

- suivre l'impact du COVID dépenses : 15 039,60€ recettes (subvention de l'état) : 3 160,00€, il est important de suivre et mesurer cet indicateur.
- instaurer un fichier de suivi de la flotte avec les objectifs d'identifier les véhicules énergivores dans la perspective d'un renouvellement
- mise en place d'une commission d'achat : Sur la base d'une extraction 2020 de l'outil comptable, analyser les charges par fournisseurs pour les mettre en concurrence , privilégier les fournisseurs de proximité, rationaliser les achats et les prises de décision, mise en place d'un process achat, négocier des RFA (remise de fin d'année liée au CA) et analyser et arbitrer des demandes d'investissements et achats
- mise en place d'une commission charges de personnel : Compte tenu du poids des charges de personnel dans le budget de fonctionnement (44,87%), et des perspectives 2021, nécessité d'avoir une réflexion globale. Une réflexion globale dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences est lancée.
- commission augmentation des recettes. Réflexion : nos recettes sont-elles suffisamment valorisées ? Importance de valoriser au bon prix, réflexion sur certaines gratuités. A noter : 86% des recettes de fonctionnement sont liées à des postes sur lesquels nous n'avons pas de marge de manœuvre (impôts et dotation de l'état).
- Travailler sur les énergies : Mise en concurrence et réflexion sur le maintien de l'éclairage nocturne
- travailler autour des contrats d'assurances dans l'objectif d'une meilleure couverture avec baisse du niveau de charge de 20%
- travailler sur Redevance Ordures Ménagères dans l'objectif de maîtriser la redevance incitative, il s'agira de rationaliser le nombre de bacs et points de collecte pour avoir une charge = 4k€.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents

3. Vote du compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance ç recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers que de l'état actif, l'état passif , l'état des restes a recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuver le compte administratif 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé a toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- Déclarer que tout le compte de gestion dresse pour l'année 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents

4. Vote des taux d'imposition

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la loi n°80.10 du 10 janvier 1980 qui donnent au Conseil Municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des taxes directes locales,

Considérant les bases d'imposition qui vont lui être notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2021 de la façon suivante :

- taxe sur le foncier bâti : 17.20%
- taxe sur le foncier non bâti : 29.92%

Pour information : ce taux est identique à 2020.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents

5. Présentation du compte assainissement pour information

Voir document ci-joint puisque ces derniers ont été voté en conseil communautaire du fait du transfert de compétences.

Thibault Challeton indique que nous transférons à la communauté de communes un résultat cumulé de 444 595,55€ et qu'il y a d'ores et déjà des travaux envisagés sur la commune des Aix d'Angillon pour environ 300 000€. A cette somme seront déduits les impayés existants.

6. Convention avec la Préfecture pour établir les PV électroniques

Afin de permettre au policier municipal d'établir des procès-verbaux qui pourront être traités par voie dématérialisée et automatisée, il convient de mettre en place une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, la Préfecture et la commune.

Cette convention prévoit la fourniture du logiciel et de la tablette par l'ANTAI. Le matériel sera payé par la commune et subventionné par l'Etat (pas de précisions sur le prix).

Il est demandé aux conseillers municipaux

- D'accepter la mise en place de la convention pour la réalisation de PV Electronique
- D'acquérir le matériel nécessaire
- De demander la subvention correspondante à la Préfecture
- D'inscrire la dépense au budget

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents (2 abstentions)

7. Mise à disposition consentie avec M. Lebrun pour la SAS CAZIN

Monsieur Florian LEBRUN, gérant de l'entreprise de maçonnerie CAZIN située 34 rue des Vallières, nous a sollicité dans le cadre d'un réaménagement de son entreprise. Il souhaiterait créer un parking pour le personnel de son entreprise hors il manque de place.

Afin de permettre à cette entreprise de se développer, nous avons identifié un terrain que possède la commune qui pourrait satisfaire au besoin exprimé. Il s'agit de la parcelle non bâtie cadastrée ZK0373.



Actuellement, la commune n'utilise pas cette parcelle, par ailleurs, elle est proche des locaux actuels de l'entreprise CAZIN.

Après de nombreux échanges entre la municipalité et Monsieur LEBRUN, le meilleur compromis trouvé serait de mettre à disposition à titre gratuit une partie de cette parcelle, pour une durée de 5 ans renouvelable, dans les limites qui seront définies dans un acte administratif officialisant cette mise à disposition. L'entreprise CAZIN s'engagera à ne pas empiéter à moins de 7m des limites de propriété afin de permettre à la commune de faire des aménagements en périphérie si nécessaire (sauf au niveau de l'accès sur la route).

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser la mise à disposition du terrain dans le respect des conditions exposées ci-dessus et celles à venir lors de la rédaction de l'acte administratif.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Question de Claudine : en cas de besoin, le terrain pourra-t-il être repris ? → Oui mais pour le moment il n'y a pas de projet spécifique sur cette parcelle.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents

8. Convention avec la pharmacie pour la pose des Algeco durant les travaux.

Les travaux d'agrandissement de la pharmacie de Ecoles nécessitent le déménagement de la pharmacie dans des Algeco. La commune est sollicitée afin de mettre à disposition de la pharmacie le parking en face de la pharmacie. Les frais d'eau et d'électricité afférents à l'utilisation des Algeco seront supportés par la pharmacie selon une cote part de 3/12^{ème} de leur actuelles factures d'eau et d'électricité. Le mode de mise à disposition doit être régi par une convention.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter les termes de la convention proposée
- D'accepter la mise à disposition du parking en face de la pharmacie pour l'installation des Algeco durant les travaux d'agrandissement de la pharmacie
- D'accepter les modalités de la compensation financière
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires

Informations : 24 et 25 mars livraison des algecos, quelques retards dans les travaux, livraison du robot aux environs du 15 juin

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents

9. Investissement achat d'un véhicule benne

La commune a été victime d'un vol dans les ateliers municipaux. Les assurances doivent passer le 16 mars pour estimer le montant du préjudice. Parmi le matériel volé, il y avait le camion benne. Après de nombreuses recherches auprès de garages, Antoine nous a proposé l'acquisition d'un camion IVECO à la concession IVECO de Bourges. La particularité de ce modèle est un camion ampliroll polybenne iveco daily 35c15. Ce type de véhicule est assez rare ce qui rend les recherches ardues sur le marché de l'occasion.

Sa mise en circulation est le 09/08/2019. Il a 29 500 kms, avec les caractéristiques suivantes : Gasoil, boîte manuelle, motricité 4x2.

Le prix affiché était de 41 600 euros HT. Le prix d'achat finalisé :40 000 euros HT. Il y a également l'achat d'une benne compatible :2800 HT avec reprise de l'ancienne à 2 000 euros. Il y aura également la carte grise à 400 euros.

L'achat revient à un total de 49 760 euros.

Question : pourquoi ne pas avoir fait appel au garage des Aix ? → Les délais de livraison d'un véhicule neuf était plus long. Des devis ont été sollicités auprès des garages, il y a urgence dans l'achat de ce véhicule. La société retenue a un véhicule disponible, d'occasion à un coût intéressant.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents

10. Questions diverses

Plan de circulation : Après notre rdv du 19/11/2020 avec M. Fourré vice-président du conseil département en charge de l'aménagement du territoire des technologies et de la communication en charge des routes et M. Tournevis Directeur des routes, il a été acté de réouvrir et d'actualiser notre

plan de circulation. Le bureau du 23 novembre a donné son accord pour retravailler ce projet avec une demande spécifique sur l'étude d'un sens unique et d'un alternant. Le 04/03/2021 : Thibault Challeton, Stéphanie Bages et Christelle petit ont rencontré M. Léoment du conseil départemental. La déviation ne pourra pas passer chemin des groseilles pour rejoindre l'ancienne ligne de chemin de fer. Le chemin de la messe reste la déviation officielle pour le moment mais des aménagements sont à prévoir en bas du chemin de la messe. Il est précisé que les services du conseil de départemental sont en train de reconsidérer le plan de circulation avec des alternat. Nous pourrions le mettre en lien avec le PLUI. Pour satisfaire au besoin d'élargissement du réseau routier, la commune préemptera la parcelle n°277 à l'angle du chemin de la messe et de la rue de la gare.

PLUI : Thibault Challeton a travaillé avec sa commission sur le cahier foncier pour préparer les réunions à venir avec le cabinet Atopia. Nous avons repéré de futures réserves foncières afin de permettre des projets futurs tel que des constructions ou plan de circulation.

C'est à ce titre que 2 préemptions de terrains sont à l'étude.

Levée de séance à 20h00

Dates à retenir :

Prochain Conseil Municipal le 8 avril 2021 à 18h30